

*Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre*

SEANCE DU 12 JUIN 2023

Date de convocation : 06/06/2023
Effectif légal du conseil communautaire : 80
Nombre de membres en exercice : 78
Nombre de présents : 59
Nombre de pouvoirs : 8
Nombre de votants : 67
Date d'affichage : 06/06/2023

L'an deux mil vingt-trois, le douze juin à dix-neuf heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis dans la salle de la Halle aux Grains de la commune de Toucy, suite à la convocation accompagnée d'une note de synthèse en date du six juin deux mil vingt-trois, qui leur a été adressée par le Président, Monsieur Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI.

Présents ou représentés :

ABRY Gilles - Titulaire	JACQUET Luc – Titulaire
BECKER Cécile - Titulaire	JARD Nathalie – Titulaire
BOISARD Jean-François – Titulaire	JASKOT Richard - Titulaire
BROUSSEAU Chantal - Titulaire	JAVON Fabienne -Titulaire
BUTTNER Patrick – Titulaire	JOURDAN Brice - Titulaire
CARRÉ Michel - Titulaire	KOTOVTCHIKHINE Michel - Titulaire
CHANTEMILLE Sophie – Titulaire	LEGER Jean-Marc – Titulaire
CHARPENTIER Dominique – Titulaire	LEPRÉ Sandrine – Titulaire
CHEVALIER Jean-Luc - Titulaire	LHOTE Mireille - Titulaire
CHOUARD Nadia - Titulaire	MACCHIA Claude - Titulaire
CIFELLI Guillaume - Suppléant	MASSÉ Jean – Titulaire
CORDE Yohann - Titulaire	MILLOT Claude - Titulaire
CORDIER Catherine – Titulaire	PERRIER Benoit – Titulaire
COUET Micheline - Titulaire	PICARD Christine – Titulaire
DAVEAU Max - Titulaire	POUILLOT Denis - Titulaire
DEMERSSEMAN Gilles - Titulaire	RAMEAU Etienne – Titulaire
DESNOYERS Jean - Titulaire	RAVERDEAU Chantal - Titulaire
DROUHIN Alain – Titulaire	RENAUD Patrice - Titulaire
DUBOIS Michel - Suppléant	REVERDY Gilles – Titulaire
DUFOUR Vincent – Titulaire	RIGALT Jean-Michel - Titulaire
FERRON Claude - Titulaire	SALAMOLARD Jean-Luc - Titulaire
FOUCHER Gérard - Titulaire	SAULNIER Nathalie - Titulaire
FOUQUET Yves – Titulaire	SAULNIER-ARRIGHI Jean-Philippe - Titulaire
FOURNIER Jean-Claude - Titulaire	THIEULENT Maryline - Titulaire
GERARDIN Jean-Pierre – Titulaire	VANHOUCKE André - Titulaire
GIROUX Jean-Marc - Titulaire	VAN DAMME Hervé - Suppléant
GROSJEAN Pascale – Titulaire	VUILLERMOZ Rose-Marie – Titulaire
HABAY BARBAULT Céline - Titulaire	WLODARCZYK Monique - Titulaire
HERMIER Bernadette – Titulaire	XAINTE Arnaud - Titulaire
HOUBLIN Gilles - Titulaire	

Délégués titulaires excusés : BEAUJARD Maryse (pouvoir à M. Drouhin), CHAMPAGNAT Jean-Louis (suppléant M. Cifelli), CONTE Claude (suppléant M. Van Damme), CORDET Yannick, DA SILVA MOREIRA Paulo, D'ASTORG Gérard (pouvoir à M. Carré), JACQUOT Brigitte (pouvoir à M. Charpentier), LOURY Jean-Noël (pouvoir à M. Houblin), MÉNARD Elodie (pouvoir à Mme Javon), MOISSETTE Bernard, MORISSET Dominique (pouvoir à M. Millot), PROT Michel (suppléant M. Dubois), REVERDY Chantal, SANCHIS Jean-Pierre, VANDAELE Jean-Luc (pouvoir à Mme Lepré), VIGOUROUX Philippe (pouvoir à M. Giroux),

Délégués absents : GERMAIN Robert, GUILLAUME Philippe, MICHEL Nathalie, PAURON Éric, PRIGNOT Roger, ROY Daniel.

Secrétaire de Séance : Michel KOTOVTCHIKHINE

OBJET : Aide exceptionnelle à l'immobilier économique pour le projet de travaux à l'hôtel Relais du Château de Saint-Fargeau

- Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L1511 1 à L1511- 3, L4251 17 et R1511-4 et suivants confiant au bloc local la compétence exclusive en matière d'aides à l'immobilier d'entreprises , les communes et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre étant désormais les seuls compétents pour définir et décider de l'octroi des aides sur le territoire en matière d'investissement immobilier des entreprises et de location de terrains ou d'immeubles ;
- Considérant la suspension de l'aide à l'immobilier touristique et économique de la Région Bourgogne Franche-Comté,
- Considérant la demande d'aide exceptionnelle à l'immobilier économique de la SAS Relais du Château de Saint-Fargeau pour la rénovation de son établissement,
- Considérant que ces travaux ont été estimés par devis à un montant de 166 083,00 € HT,
- Considérant l'avis favorable de la commission économie, réunie en séance le 25 mai 2023, pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle à hauteur de 10% du montant des travaux soit 16 600€,
- Sur proposition du Président,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à 38 voix pour, 17 contre et 12 abstentions :

- **Décide d'attribuer une aide exceptionnelle à l'immobilier économique à hauteur de 10% du montant de l'investissement soit un montant estimatif de 16 600,00 € au Relais du Château.**
- **Décide que ladite subvention sera versée en deux fois : 50% sur l'exercice 2023 et 50% sur l'exercice 2024 après délibération autorisant le versement du solde.**
- **Autorise le Président à procéder au versement de la subvention sur présentation des factures 2023 acquittées et dans le respect du projet tel que présenté par la société au moment de la présente délibération.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait certifié conforme
Le Président, Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI



Budget	608 00
Fonction	90
Code analytique	D49
Chapitre	204
Article	20422
Total	8 300 €